

AAP INDUSTRIALISATION ET CAPACITÉS SANTÉ 2030

Description

Cet appel à projets vise à soutenir les projets d'industrialisation dans les quatre thématiques suivantes :

- **Thématique 1 : Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes**
⇒ les projets attendus doivent proposer ou participer à la constitution de lignes de productions innovantes et usines « 5.0 » ;
- **Thématique 2 : Maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC (*)**
⇒ les projets doivent contribuer au développement de filières de production de contre-mesures souveraines capables de fonctionner en temps de crise ;
- **Thématique 3 : Dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro**
⇒ les projets doivent porter sur l'industrialisation de dispositifs médicaux innovants ou utilisant des techniques de production innovantes, ou des dispositifs médicaux dont la production sur le territoire national est stratégique pour la souveraineté sanitaire ;
- **Thématique 4 : Relocalisation ou renforcement de la chaîne de valeur des médicaments essentiels**
⇒ les projets doivent contribuer au renforcement des capacités de production des médicaments essentiels dont l'approvisionnement est fortement dépendant des importations extra-européennes.

Durée indicative des projets : entre 12 et 48 mois.

Calendrier de mise en oeuvre

Date d'ouverture : 07/03/2022

Date de clôture : 25/03/2025 (12 heures)

Dates de relève :

- 10/10/2023 (12 heures)
- 26/03/2024 (12 heures)
- 08/10/2024 (12 heures)
- 25/03/2025 (12 heures)

Bénéficiaires

Entreprise unique

ou

Entreprise chef de file associée à un ou plusieurs partenaires (entreprises, organismes de recherche ou laboratoires de recherche, associations ...) dont au moins une PME

Lien

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-industrialisation-et-capacites-sante-2030>

Contact départemental

sp-france2030@tarn.gouv.fr

(*) menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques